

**Les céréales avancent normalement plus ou moins rapidement au gré des températures. Si le parasitisme est toujours limité les graminées lèvent bien aussi.**

## **BLE**

### **Peu de parasitisme**

Sauf cas exceptionnel les pucerons et limaces ne posent pas de problème. Sur pucerons il faut toutefois se méfier des parcelles ou parties de parcelles abritées, ou à proximité de parcelle de maïs récemment récoltées. Le BSV de la semaine indique en effet des niveaux de vols nuls à faible, mais dans une parcelle suivie un vol très important (sans doute très local) a été détecté. Rappelons aussi que les semis précoces colonisés très tôt et toujours porteurs de pucerons, sont à protéger même si on ne s'attend pas à un pouvoir virulifère très important (ex [Cythrine L](#) 0,25 L/ha).

### **Pourquoi pas du désherbage mécanique**

L'expérience des 8 et 9 fermes et des groupes DEPHY montre que ce n'est pas sur céréales à l'automne que le désherbage mécanique trouve le plus facilement sa place mais pour les agriculteurs équipés il ne faut pas se priver de quelques opportunités si elles se présentent : sol bien ressuyé voir un peu sec en surface (plus facile à trouver en sols filtrants), blé ayant atteint le stade 1 feuille et bien implanté, graminées au stade fil.

**La bineuse** nécessite d'avoir anticipé au semis. En général il est recommandé de semer les rangs 2 par 2 en alternant un faible écartement, et un grand, ce qui facilite le binage sans concession sur le rendement.

**La houe rotative** ou picoteuse est bien adaptée à l'automne sur adventices jeunes car on peut intervenir sur des sols plus frais qu'avec la herse étrille. Il faut intervenir sur des graminées très jeunes (stade fil blanc) mais la sélectivité est très bonne sauf sur les grains en surface bien sûr. De plus comme il faut rouler très vite, et qu'il n'y a pas de réglage, les débits de chantier sont intéressants par rapport à un chantier de pulvérisations si l'on intègre les temps préparation, de route pour le rempotage, et de nettoyage (matériel, EPI, personnel ...), d'enregistrement ... L'effet d'écroûtage est intéressant dans les sols battants pour redonner de l'oxygène aux racines et au sol vivant. Par contre dans les sols caillouteux ou motteux préférer la herse étrille.

**La herse étrille** est plus technique car l'efficacité / sélectivité est conditionnée à une bonne combinaison entre type de dents, inclinaison, pression, vitesse. Elle nécessite également un sol sec par contre elle reste efficace sur des adventices un peu plus développées et supporte mieux la présence de cailloux (dans une certaine limite).

Dans tous les cas il faut un temps sec dans les jours qui suivent pour que les adventices déchaussées se dessèchent sans repiquer. L'efficacité est rarement de 100% mais cela peut

suffire en plein dans les parcelles faiblement infestées en graminées, quitte à recourir à la chimie sur les tours de parcelles.

**Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 27 octobre 2015 (BSV N° 37), par les conseillers Références Grandes Cultures de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : F.Dumoulin**

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers grandes cultures de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : C. Chatain, A-C. Cordel, J.Dacquin, F. Dumoulin, E. Géry, H. Hémercyck, B. Schmitt, V. Yver. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,... ).

L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

***La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture sous le n° IF 01762 pour son activité « conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques », dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.***